



Un **DIAGNOSTIC** du territoire qui révèle les enjeux.

COMPRENDRE



Un **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** qui fixe les grandes orientations stratégiques du territoire pour les 10 prochaines années.

PROJETER



Un **PLAN DE ZONAGE** à l'échelle intercommunale, qui attribue une vocation à chaque terrain.

Un zoom du plan de zonage à l'échelle de chaque commune.

DEFINIR



Un **REGLEMENT ECRIT** qui détermine pour chaque type de zone les conditions de constructibilité ou de protection des terrains.

REGLEMENTER



Des **ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)** qui règlementent les opérations d'aménagement d'ensemble et qui émettent des prescriptions pour la préservation de l'environnement.

CIBLER